



# COMMUNE DE VINÇA

## ARRETE DU MAIRE

**n° 200731-087 : Tableau annuel d'avancement au Grade d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe.**

Le Maire de la Commune de Vinça,

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu* la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

*Vu* la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

*Vu* le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,

*Considérant* l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 04 mars 2020,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Classement / Nom Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à la date du
1 – PENARRUBIA Éric	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe Echelon 9	01.09.2020

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à Vinça, le 31 juillet 2020.  
Le Maire, René DRAGUÉ.



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.

Notifié le